

Inscription

1. Clientèle

Le CFED dessert la clientèle suivante :

- Les élèves inscrits dans les écoles francophones en Alberta
- Les élèves qui n'ont pas accès aux écoles francophones en Alberta
- Les élèves indépendants
- Les élèves francophones de l'Alberta participant au programme de l'éducation à domicile
- Les élèves résidant dans une autre province (ou territoire) canadienne que l'Alberta
- Les élèves internationaux
- Les adultes d'expression française

2. Admissibilité

Le CFED suit les consignes d'admissibilités suivantes :

Admissibilité (*Selon Article 23 de la Charte des droits*)

- Un des parents est citoyen canadien et sa première langue apprise et encore comprise est le français.
- Un des parents est citoyen canadien et a reçu son éducation à l'élémentaire dans une école de langue française au Canada.
- Un frère ou une sœur de l'élève est inscrit(e) ou a déjà été inscrit(e) à une autre école élémentaire ou secondaire française de première langue au Canada.

Admissibilité Exceptionnelle (*Selon la politique du Conseil scolaire Centre-Est*)

Un ou une élève peut être admise selon les catégories suivantes. Cocher une des catégories suivantes constitue la première étape d'une demande d'admission exceptionnelle en suivant les procédures administratives de la politique.

- Les parents / grands-parents ont des racines francophones et désirent réintégrer la culture et l'identité francophone dans la vie de leur enfants.

- Un des parents désire maintenir la compétence linguistique, l'identité et l'appartenance culturelle française chez leurs enfants (par exemple : un immigrant ou résident permanent du Canada).
- Un enfant qui était inscrit à un programme d'immersion qui n'est plus/pas offert dans la communauté de l'école francophone.

3. Inscription aux programmes réguliers

a. Si l'élève fréquente une école francophone en Alberta

Le CFED dessert les élèves albertains âgés de moins de 19 ans au 1^{er} septembre de l'année courante qui fréquentent une école secondaire de 7^e à 12^e année et qui ont le statut de citoyen canadien ou d'immigrant reçu.

Les frais de scolarité sont de 26 \$ par crédit. L'élève doit s'inscrire au CFED par l'entremise du conseiller en orientation ou de la direction de l'école qu'il fréquente. Le formulaire d'inscription est affiché sur le site Web du CFED à www.cfed.ca. Les écoles ont le choix d'utiliser le formulaire imprimé ou WebReg (formulaire électronique d'ADLC) à <https://www.adlc.ca/WebRegistration/login.do>.

Parce que le CFED opère toute l'année, les élèves peuvent s'inscrire en tout temps à n'importe quel programme. Par contre, les élèves ne peuvent pas s'inscrire au même cours dans plus d'une école de l'Alberta ou d'un même conseil scolaire.

L'inscription à un cours vient à échéance un an après la date à laquelle l'élève a été admis au CFED à moins que le cours ne fasse partie d'un semestre dans une école locale. Les étiquettes des cahiers d'exercices indiquent la date d'expiration pour chacun des cours.

b. Si l'élève est âgé de moins de 16 ans et fréquente une école secondaire

Un élève âgé de 16 ans et moins fréquentant une école secondaire doit demander à la direction de son école, ou toute personne déléguée par

celle-ci, de signer le formulaire d'inscription aux cours à distance. De plus, la signature d'un parent (tuteur) est requise pour s'inscrire au CFED.

Un élève ne peut pas s'inscrire à un cours du CFED s'il est déjà inscrit à ce cours dans une autre école. Les coûts reliés aux programmes du CFED pour ces élèves peuvent être couverts par les conseils scolaires qui reçoivent des fonds à cet effet.

c. Procédure d'inscription pour les élèves qui

- **ne fréquente pas une école francophone en Alberta**
- **vit dans une communauté albertaine où il n'y a pas d'école francophone**
- **a le statut d'élève indépendant**

Tout élève admissible à l'enseignement en français qui s'intéresse à suivre un cours à distance en français doit suivre la procédure suivante :

1. l'élève, le parent ou l'école de l'élève doit s'adresser à la direction du Centre francophone d'éducation à distance (CFED) à 780-910-6146
2. le directeur du CFED va vérifier l'admissibilité de l'élève avec le parent
3. le directeur du CFED va contacter l'école avoisinante francophone et vérifier si cette école est prête à inscrire et encadrer l'élève
4. si oui, le parent sera dirigé vers la direction de l'école avoisinante afin d'y compléter l'inscription et discuter de la meilleure approche d'encadrer l'élève
5. un courriel de confirmation sera envoyé à la personne contacte du conseil scolaire de l'école avoisinante francophone
6. si l'école avoisinante francophone refuse l'inscription de l'élève, le CFED inscrira alors cet élève et en prendra la responsabilité scolaire.

Sachez que l'école ou le conseil scolaire auxquelles l'élève s'inscrit recevra les fonds des crédits générés. L'école prend aussi responsabilité de faciliter le suivi nécessaire pour s'assurer le succès de l'élève. Les

tâches des facilitateurs sont décrites dans
www.cfed.ca/publications/ressources_humaines

d. Si l'élève vit dans une communauté albertaine où il n'y a pas d'école francophone

Les frais de scolarité sont de 26 \$ par crédit.

e. Si l'élève a le statut d'élève indépendant

Les frais d'inscription seront remboursés à l'élève indépendant s'il obtient une note finale d'au moins 50 % et qu'il complète ses cours dans l'année suivant son inscription au CFED.

Note Selon les règlements d'*Alberta Education*, les élèves qui sont âgés de 19 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire courante doivent compléter le cours au plus tard le 31 août de l'année scolaire courante pour être admissible au remboursement de ses frais de scolarité.

f. Si l'élève est inscrit au programme d'éducation à domicile en Alberta

Veillez communiquer à cet effet avec le directeur du Centre francophone d'éducation à distance au 1-866-774-5333, poste 6701.

g. Si l'élève réside dans une autre province (ou territoire) canadienne que l'Alberta

Tout élève n'ayant pas de résidence permanente en Alberta, mais dans une autre province (ou territoire) du Canada peut s'inscrire aux cours du CFED. Avant que les équivalences pour le diplôme d'études secondaires soient déterminées, il est nécessaire d'évaluer le dossier de l'élève incluant les relevés de notes officiels. Dans certains cas, la description des cours (en anglais) doit être fournie avant qu'une évaluation ne soit complétée. Les frais de cette évaluation s'élèvent à 73 \$ par crédit. Veillez communiquer avec le directeur du Centre francophone d'éducation à distance au 1-866-774-5333, poste 6701.

h. Si l'élève vit dans un pays autre que le Canada

Les frais d'inscription s'élèvent à 150 \$ par crédit. Des frais additionnels peuvent s'ajouter tels que ceux reliés aux envois postaux, aux ressources et autre matériel pédagogique. Veuillez communiquer avec le directeur du Centre francophone d'éducation à distance au 1-866-774-5333, poste 6701, pour de plus amples renseignements ou pour vous inscrire.

i. Si l'élève est un adulte de 19 ans et plus

Un élève mature doit être âgé de 19 ans et plus au 1^{er} septembre de l'année courante ou être détenteur d'un diplôme d'une école secondaire de l'Alberta. Pour s'inscrire, l'élève mature doit premièrement contacter la direction du CFED. Puis la conseillère en orientation du CFED aura besoin d'un relevé de notes officiel pour évaluer le dossier de l'élève.

Pour s'inscrire à des cours à distance, l'élève mature doit s'être tout d'abord enregistré auprès d'*Alberta Education*. Selon les procédures du Ministère, les crédits seront donnés à l'élève une fois ses cours à distance avec le CFED complétés. *Alberta Education* peut également donner des crédits aux élèves matures s'ils réussissent l'examen en vue du diplôme avec ou sans préalables. En effet, un élève adulte peut suivre un cours du secondaire 2^e cycle ou passer un examen en vue du diplôme sans détenir les préalables pour ce cours. L'élève adulte qui obtient une note finale de 50 % ou plus dans les cours avancés seront automatiquement crédités pour les cours préalables. Par exemple, s'il obtient des crédits pour Sciences 20, il sera également crédité pour Sciences 10. De plus, les élèves adultes ne sont pas tenus de compléter les cours Éducation physique 10 ou Carrière et vie pour obtenir leur diplôme d'études secondaires ou leur certificat d'aptitudes.

Les frais d'inscription sont de 73 \$ par crédit. Toute inscription au CFED est conditionnelle. Si au début des cours l'élève a de la difficulté à progresser, le CFED lui demandera d'interrompre le cours (sans remboursement des frais d'inscription) ou de poursuivre le cours à un

niveau plus bas (avec le transfert des frais). Les cours commencés, mais non terminés, seront rapportés à *Alberta Education* comme des échecs.

Le CFED n'émet pas de reçus pour fins d'impôt pour les frais de scolarité. Par contre, il existe des déductions fiscales pour les frais de scolarité reliés aux inscriptions à des programmes postsecondaires. Les élèves adultes vivant dans une situation financière précaire peuvent avoir accès à un financement temporaire. L'approbation pour ce financement peut prendre de 4 à 6 semaines.

Pour de plus amples renseignements au sujet de l'aide financière, des politiques de dispense pour les préalables, de l'obtention de crédits et des équivalences pour les diplômes d'études secondaires, veuillez communiquer avec la conseillère en orientation du CFED, Marie Lafleur, au 780-298-2538.

Pour plus de détails sur les élèves adultes et les critères d'admission, consultez le site Web

www.education.gov.ab.ca/educationguide/guide.asp?id=063001.

4. Inscription au programme de *Team Teaching*

a. Procédure

Une entente contractuelle valide, énumérant les critères du programme, doit avoir été signée entre l'école, le CFED avant l'inscription des élèves.

À cette fin, veuillez remplir le formulaire se trouvant à

<http://cfed.ca/inscription.html> et le faire parvenir à notre adjointe

administrative, Ginette Bluett, par télécopieur au (780) 427-3850.

b. Attentes

- L'école reçoit un exemplaire de toutes les ressources pédagogiques. Elle peut modifier ou apporter les changements désirés à son gré.
- Les enseignants ont la responsabilité d'offrir les cours, de noter les travaux, de gérer les examens, de communiquer avec les parents et d'offrir l'appui nécessaire aux élèves.

- Seuls les enseignants responsables des cours ou la direction d'école peuvent communiquer avec le personnel du CFED. Les élèves ne peuvent, en aucun cas, contacter les enseignants du CFED.
- Bien que cela ne soit pas prescrit par l'entente, l'école est fortement encouragée à utiliser l'infrastructure informatisée (STAR, CITRIX) mise à sa disposition par le CFED et ADLC afin de gérer le progrès des élèves.
- Les notes mi-semestrielles et finales doivent être soumises au CFED.
- Le CFED soumettra les notes finales au ministère de l'Éducation afin de recevoir le financement nécessaire. En revanche, l'école recevra la valeur entière des unités de crédit pour l'inscription (UCI).
- Des frais d'inscription de 26 \$ par crédit sont remboursables si l'élève obtient une note de 50 % ou plus à la fin du cours.

5. Partage de l'information

Parfois, le Centre francophone d'éducation à distance divulgue des renseignements relatifs à l'inscription d'un élève, son progrès et ses résultats à des intervenants qualifiés tels les directions d'école et les représentants d'*Alberta Education* afin qu'ils puissent suivre le progrès des élèves. L'acceptation de cette politique est inhérente à toute inscription avec le CFED.

6. Inscription conditionnelle

Toutes les inscriptions sont conditionnelles. Si le travail d'un élève laisse à désirer dès le début d'un cours, il devra peut-être poursuivre le cours à un niveau inférieur ou, tout simplement, l'abandonner. Dans de tels cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué. Cependant, les frais d'inscription pourront servir à s'inscrire à de nouveaux cours. Un cours commencé et non complété résulte généralement par un échec et sera rapporté à *Alberta Education*.

7. Frais et remboursement

Frais d'inscription	
Inscription refusée par le CFED	Remboursement complet
Inscription annulée à la demande de l'élève, du parent	Frais d'administration de 15 \$

ou de l'école avant la livraison du matériel	
Inscription annulée dans les 60 jours suivant la livraison du matériel sans remise d'aucun devoir ou leçon	Frais d'administration de 15 \$
Inscription annulée dans les 60 jours suivant la livraison du matériel avec remise d'un seul devoir ou leçon	Remboursement de 50 % des frais d'inscription
Inscription annulée dans les 60 jours suivant la livraison du matériel avec remise de plusieurs devoirs ou leçons	Aucun remboursement
Inscription annulée dans les 60 jours suivant la livraison du matériel	Aucun remboursement
Matériel pédagogique	
Inscription refusée par le CFED	Remboursement complet
Inscription annulée à la demande de l'élève, du parent ou de l'école avant la livraison du matériel	Remboursement complet
Matériel pour les leçons inutilisé et retourné en parfaite condition	Frais d'inventaire de 10 %
Location de manuels, vidéos et trousse	
Inscription refusée par le CFED	Remboursement complet
Inscription annulée à la demande de l'élève, du parent ou de l'école avant la livraison du matériel	Remboursement complet
Matériel d'une valeur de 25 \$ à 50 \$ (consultez le guide pour le montant exact)	Frais de location de 10 \$
Matériel d'une valeur de 50 \$ à 75 \$ (consultez le guide pour le montant exact)	Frais de location de 15 \$
Matériel d'une valeur de 75 \$ et plus (consultez le guide pour le montant exact)	Frais de location de 20 \$
Matériel en quantité limitée (consultez le guide pour le remboursement exact)	Aucun frais de location – Remboursement complet
Trousse de laboratoire	
Retournée dans les 3 mois suivant la date d'inscription, et ce, sans avoir été ouverte et utilisée	Frais d'inventaire de 10 %
Audiocassettes ou CD-ROM	Aucun remboursement
Frais de relevé de notes – Service d'évaluation hors province	
Les frais d'émission de relevé de notes ne sont pas	75 \$

remboursables. Cependant, si l'inscription à un cours est annulée dans les 60 jours suivant son application, les frais seront remis à même les frais d'inscription à raison de 15 \$ par crédit.	
--	--

a. Remboursement

Tout le matériel remboursable et obtenu auprès d'un bureau d'ADLC peut être retourné à n'importe quel bureau d'ADLC dans un délai de trois mois à partir de la date de retrait, d'annulation ou de conclusion du cours. Le nom de l'élève, l'adresse, le numéro d'identification ADLC ainsi qu'une liste de tous les items fournis doivent être inclus. Le matériel envoyé par courrier devrait être assuré en cas de perte. ADLC se réserve le droit d'associer la condition de tous les items retournés au montant du remboursement. Le matériel en bonne condition sera remboursé tel que stipulé dans le Guide des cours du secondaire 2^e cycle d'ADLC. Un chèque de remboursement sera émis à partir du bureau de Barrhead, 2 ou 3 semaines suivant la réclamation.

b. Comment se procurer le matériel pédagogique?

- *WebReg* à <https://www.adlc.ca/WebRegistration/login.do>
- *Learning Resource Centre* à www.lrc.education.gov.ab.ca/pro/cat/cat_french.htm

c. Comment envoyer ses travaux ou ressources?

- Courrier postal : L'élève doit payer les frais pour toute la livraison postale de matériel en provenance du Centre francophone d'éducation à distance. Le CFED paie les frais postaux reliés à l'envoi d'items provenant de n'importe quelle région du Canada ou aux États-Unis. Un dépôt substantiel pour le courrier aérien est demandé aux élèves ayant une adresse postale d'un autre pays que le Canada et les États-Unis. Les détails sont disponibles sur demande auprès du CFED.
- Télécopie : L'élève peut envoyer ses travaux au CFED par télécopieur au 780-427-3850. Les travaux devraient être écrits ou tapés à l'encre.

noire, car ceux rédigés au crayon de plomb sont illisibles une fois télécopiés. N'oubliez pas que si l'élève écrit sur les deux côtés du cahier de devoirs, il doit télécopier toutes les pages. Une fois les documents télécopiés, il faut téléphoner au bureau du CFED (poste 6120) pour obtenir une confirmation de transmission de la télécopie.

- Courriel : L'élève suivant des cours en format imprimé peut soumettre ses travaux par courriel. Cependant, il doit communiquer avec les enseignants du CFED pour connaître les directives relatives à ce sujet.